

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	50	51

Date de la convocation

1<sup>er</sup> octobre 2020

Numéro de la délibération

20-17

Objet de la Délibération

Modification des statuts du  
PETR Pays Loire Beauce

PREFECTURE DU LOIRET

14 OCT. 2020

GOURRIER 4

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 14/10/2020  
Et publication ou notification  
Le 14/10/2020

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
PAYS LOIRE BEAUCE  
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt, le douze octobre à dix-huit heures,  
Le Comité Syndical, dûment convoqué le premier octobre deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Alain Corneau de Meung-sur-Loire (45130), sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Olivier BAILLON (Boulay-les-Barres), Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Miriane BONHOMMET (Sougy), Jean-Michel BORDIER (Ruan), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Aline CHASSINE-TOURNE (La Chapelle-Onzerain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Éric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Catherine GRISELLE (Villeneuve-sur-Conie), Sylvain HODEAU (Saint-Péravy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Hubert JOLLIET (Chevilly), Christophe LLOPIS (Rouvray-Sainte-Croix), Dominique LORCET (Chevilly), Dimitri MICHAUD (Gidy), Marie-Christine MASSON (Suppléante de Alban PAILLET - Coinces), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Yves PINSARD (Bucy-St-Liphard), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes).

> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Roger BEAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Bacon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Christian ROUBALAY (Suppléant de Odile BRET - Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Édith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (Suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Jean-Marie CORNIERE (Dry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Clarisse CARL (Suppléante de Jean-Pierre DURAND - Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Grégory GONET (Messas), Marie-Christine MALET (Suppléante de Bertrand HAUCHECORNE - Mareau-aux-Prés), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Joël LAINÉ (Suppléant de Jacques MESAS - Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villerman), Laurent SIMONNET (Meung-sur-Loire), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Yohan CHESNEAU (Suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Épieds-en-Beauce).

A donné pouvoir :

Florence NAIZOT (Beaugency) à Bernadette BESNARD (Le Bardon).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Véronique MERCIER (Gidy), Madeleine PESCHETEAU (Villeneuve-sur-Conie), Mathieu NOEL (Bucy-St-Liphard).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Gabriel PINSARD (Cléry-Saint-André), Marie-Françoise QUÉRÉ (Saint-Ay), Stéphane MAROIS (Mézières-lez-Cléry), François ADRIEN (Villorceau).

Ainsi que : Olivier VERNET (DGS de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire), Gilles GUERET (DGS de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine).

Le Président propose aux membres du Comité syndical de toiletter l'article 10 des statuts du PETR Pays Loire Beauce.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 mai 2017 portant création du Pôle d'Équilibre Territoriale et Rural (PETR) Pays Loire Beauce,

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	50	51

Date de la convocation

1<sup>er</sup> octobre 2020

Numéro de la délibération

20-17

Objet de la Délibération

Modification des statuts du  
PETR Pays Loire Beauce

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 14/10/2020  
Et publication ou notification  
Le 14/10/2020

Vu l'article 10 des statuts du PETR Pays Loire Beauce portant sur la composition du Bureau,

Considérant qu'il y a lieu de modifier cet article de la façon suivante :

*Le Comité syndical élit parmi ses délégués titulaires, les membres du Bureau.*

*Il appartient à l'organe délibérant de fixer le nombre de vice-présidents dans la limite d'un plafond de 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant. Le nombre de vice-présidents est déterminé par le Conseil Syndical dans les limites fixées à l'article L. 5211-10 du CGCT.*

*Il appartient à l'organe délibérant de fixer le nombre total de membre du Bureau. »*

Vu l'article 11 des statuts du PETR Pays Loire Beauce portant sur le Président,

Considérant qu'il y a lieu de modifier cet article de la façon suivante :

*Le Président convoque les membres du Comité syndical et du Bureau.*

*Il dirige les débats et contrôle les votes.*

*Il assure l'exécution des décisions prises par le Comité syndical et le Bureau.*

*Il est aidé par des vice-présidents, à qui il peut déléguer ses pouvoirs.*

*Il gère le personnel.*

Entendu l'exposé du Président,

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

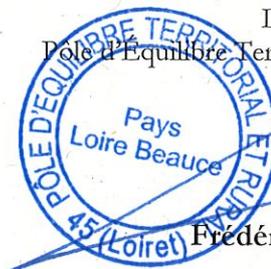
- D'adopter la modification des articles 10 et 11 des statuts du PETR Pays Loire Beauce,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération,
- De transmettre ce projet de modification aux EPCI membres du PETR Pays Loire Beauce.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Le Président du

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce



Frédéric CUILLERIER

PREFECTURE DU LOIRET

14 OCT. 2020

COURRIER 4